

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 32 (1894)
Heft: 6

Artikel: Lâi a vin et vin
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194121>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

boissons à assez bonne dose, mais après les repas. Elles favorisent la digestion et l'alimentation des déchets de la nutrition qui peuvent encombrer les tissus de l'organisme.

Les obèses ont besoin de beaucoup d'exercice musculaire, mais il ne faut pas le pousser jusqu'à l'extrême fatigue. Ils doivent faire fréquemment usage des bains chauds, alcalins ou salés.

Lâi a vin et vin.

Faut pas sè fiâ su cein qu'on lulu n'est pas eduquâ coumeint cliâo dè la vela po crairè que n'est que 'na fotiâ-bète.

On certain monsu, qu'avâi dâi vegnès que lâi rapportâvont gaillâ, et que savâi bin veindrè son vin, renaquâvè d'èin bailli âi z'ovràî que travaillivont por li; trovâvè que l'étâi damadzo et lâo fabrequâvè on espèce dè bâirè avoué dè la tchaffa que mettà gouvâ dein dè l'édhie, et que méclliavè dein on bossaton avoué dâo troblion et dâi vilhio resto dè bosssets, que cein ne vaillessâi pas dâo crouïo penatset. Mâ c'étâi adé atant d'espargni; et pi d'ailleu, se sè peinsâvè lo gaillâ, cein est bo et bon po dâi petitès dzeins.

On dzo qu'on pâyсан lâi avâi amenâ on moulo, lo monsu lo fe eintrâ po lo pâyî, et po fèrè lo genereux, criè sa serveinta et lâi fâ :

— Suzette! allâ-vâi trairè onna botolhie à la câva, et prenî âo bosset dâo fond, vo sédè.

C'étâi lo bossaton à la gadrouille. La serveinta apportè la botolhie et dou verro. Lo monsu reimpliè cé âo tserroton, et s'èin vaissè 'na tota petita gottetta.

— A la voutrâ! se fâ ein croqueint.

— Dè tot mon tieu, monsu, repond lo pâyсан, que bâi la mâiti dè son verro ein djeigneint lè z'orolhiès.

— Vo n'âi pas sâi, fâ lo monsu. Vo faut vouedi voutron verro.

— L'est bon! c'est que faut fèrè atteinchon avoué dâo vin dinsè.

— Coumeint lo trovâ-vo?

— Oh! câisi vo. Quin vin! quin vin!

— Pi prâo, qu'èin ditès-vo?

— Aloo! L'est portant oquiè dè bon que 'na gotta de bon vin.

Lo monsu recriè sa serveinta po allâ queri onna botolhie dè boutsî, dâo pur Fétsy, po vairè cein qu'allâvè derè lo pâyсан; mâ quand l'èin a z'u vaissâ à tsacon on verro et que l'eurent bu, diabe lo pas se lo pâyсан dese on mot.

Lo monsu, tot èbâyi, lâi fâ :

— Eh bin! vo z'âi trovâ l'autro tant bon, et vo ne ditès rein dè stusse! Coumeint lo trovâ-vo?

— Césiquie, monsu, n'a pas fauta d'ètrè bragâ.

Grands bals.

On donne de curieux détails sur le premier grand bal de l'Hôtel-de-Ville de Paris, qui a eu lieu samedi dernier. En voici quelques-uns empruntés aux *Annales politiques et littéraires* :

« Le nombre maximum des billets qui pouvaient être délivrés en cette circonstance était de 14,000, et il a été adressé plus de 20,000 demandes.

Chaque conseiller municipal reçoit pour son compte personnel 50 billets, qu'il distribue sous sa responsabilité. Cela fait 100 billets pour les deux jours. Mais les conseillers n'en ont jamais assez. Il leur en manque toujours au dernier moment pour des amis oubliés, des électeurs influents. « Pour ma femme, mon cher secrétaire, pour ma fille!... » Comment résister ?

Les conseillers tâchent d'éliminer les quémandeurs qui ne sont pas électeurs dans leur quartier. D'aucuns, dont M. Brousse, ont eu l'idée, pour éviter les jalousies, de faire tirer les billets au sort dans leur comité. D'autres procèdent par date de réception des lettres; mais c'est un système plus suspect de partialité.

Les présidents du Conseil municipal et du Conseil général ont un plus grand nombre de cartes que leurs collègues; on considère qu'ils ont à satisfaire à plus de demandes.

Les quémandeurs sont, en général, des employés ou des négociants. Peu d'ouvriers réclament des places qui ne sauraient s'utiliser que si l'on a une toilette de soirée. Quoique l'habit ne soit pas obligatoire, la redingote est si rare à ces fêtes, qu'il n'est pas agréable d'aller s'y distinguer avec ce vêtement insuffisamment officiel.

Les demandes de cartes sont en général quelconques; les raisons invoquées sont simples et naturelles :

Monsieur,

Je suis électeur dans tel quartier, je désire-rassister au bal de l'Hôtel-de-Ville.

Parfois, les solliciteurs expliquent les raisons qui les poussent à faire ces demandes. Voici quelques lettres — mais prises parmi les choisies :

Monsieur,

Mes filles viennent de se faire faire de délicieuses toilettes et voudraient les mettre pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville. Cinq entrées me suffiraient pour ma femme et moi et mes trois enfants, deux jeunes filles et un garçon de vingt ans, un danseur.

Un autre veut profiter de ce bal pour visiter l'Hôtel-de-Ville :

Monsieur,

Je ne connais pas l'Hôtel-de-Ville, et j'ai lu dans les journaux que le palais municipal était adorable les jours de fête.

Pourriez-vous me faire parvenir quatre entrées pour moi et ma famille. Je suis électeur en tel arrondissement et patenté.

Il y a le père de famille qui a sa fille à placer :

Monsieur le syndic,

J'ai une fille en âge de se marier et sa mère désire la conduire dans le monde; l'Hôtel-de-Ville ouvrant ses portes aux Parisiens, je me mets sur les rangs pour trois cartes d'entrée que vous voudrez bien, j'espère, octroyer à un vieux républicain, qui l'était déjà sous l'Empire.

Des Parisiennes, comptant sur leurs irrésistibles attraits, ont la charmante audace de solliciter en personne : « Ah! monsieur, deux petites entrées... il paraît que c'est si joli... si joli!... » Mais la consigne est inflexible et la beauté en vain implore l'austérité de ces hommes de marbre...

Dans ce courrier spécial, peu ou point de lettres signées par des gens du monde. On veut paraître bouder l'Hôtel-de-Ville. On a transigé cependant lors du dernier bal. On a satisfait son envie de voir cette salle merveilleuse. On avait, il est vrai, une excuse : les Russes étaient là! »

Emploi des temps du subjonctif.

Si le verbe de la proposition principale est au *présent* ou au *futur* de l'*indicatif*, le verbe de la proposition dépendante se met :

1^o Au PRÉSENT DU SUBJONCTIF quand l'action est encore à faire: *Je défends qu'il vienne, je défendrai qu'il vienne.*

2^o Au PARFAIT DU SUBJONCTIF quand l'action est déjà faite: *Je doute que vous ayez pu le faire, je douterai toujours que vous ayez pu le faire.*

Si le verbe de la proposition principale est à l'un des temps du *passé* ou du *conditionnel*, le verbe de la proposition dépendante se met :

1^o À L'IMPARFAIT DU SUBJONCTIF quand l'action est encore à faire: *Je voulais qu'il vint, je voudrais qu'il vint.*

2^o Au PLUS-QUE-PARFAIT DU SUBJONCTIF quand l'action est déjà faite: *Je ne savais pas que vous eussiez déjà lu ce livre; je n'aurais pas voulu qu'il l'eût fait.*

EXCEPTION. — Quand la proposition dépendante est suivie d'une proposition conditionnelle, c'est le verbe de cette dernière proposition qui détermine le temps à employer dans la proposition dépendante: *je ne crois pas qu'il le fasse si on le lui défend; je ne crois pas qu'il le fit si on le lui défendait; je ne crois pas qu'il l'eût fait si on le lui avait défendu.* (Almanach Hachette).

Le sommeil et la beauté.

L'article que nous avons publié samedi dernier sur l'influence que l'attitude d'une dame dans son lit, pendant le sommeil, peut avoir sur les traits de son visage et la grâce de ses mouvements, n'a sans doute pas échappé à nos lectrices.